

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Indre

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MOUHERS

L'an **deux mil vingt deux, le huit avril, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MOUHERS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Barbara NICOLAS**.

Étaient présents : Mme Barbara NICOLAS, M. Samuel LARDEAU, M. Jean-Louis DEBEURET, M. Arnaud CAYET, M. Philippe PIGOIS, Mme Claudine LAMY, M. Bruno PARNY, Mme Roseline RODET, Mme Marie-Christine CHATAIN.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Dominique GIRAUD, M. Aurélien DECHATRE.

Procurations : M. Aurélien DECHATRE en faveur de M. Philippe PIGOIS.

Secrétaire : M. Jean-Louis DEBEURET.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2022

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 22 février 2022. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré l'adopte, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-012 : Réhabilitation du Pont de Vineuil - Choix du Bureau d'études

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 3 devis ont été établis (même prestation) pour la réfection du pont de Vineuil :

- GINGER CEBTP pour un montant de 19 750.00 € HT soit 23 712.00 € TTC
- ANTEAGROUP pour un montant de 44 900.00 € HT soit 53 880.00 € TT
- DB ST MAUR pour un montant de 13 100.00 € HT soit 15 720.00 € TTC

Après consultation, le Conseil Municipal doit se prononcer quant au choix.

Le lancement du marché public en procédure adaptée va pouvoir démarrer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérée, à l'unanimité,

DECIDE de choisir le bureau d'études DB pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation du Pont de Vineuil pour un montant de 13 100.00€ HT soit 15 720.00€ TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Compte Administratif 2021 retrace d'une part les prévisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives qui s'y rattachent) et d'autre part toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Le Compte

de Gestion 2021, établi par le Trésorier de La Châtre, intègre dans ses écritures toutes les opérations d'encaissement et de paiement effectuées par lui-même au cours de l'exercice. Il fait état de l'actif et du passif ainsi que des restes à réaliser. Le Compte de Gestion présente des soldes et des résultats rigoureusement identiques à ceux du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.
Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : Vote du Compte Administratif 2021

Sous la présidence de Monsieur Samuel LARDEAU, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Recettes – Titres émis	312 668.12 €
Dépenses – Mandats émis	233 725.34 €
Résultat 2021	78 942.78 €
Résultat antérieur reporté	101 203.79 €
Résultat de clôture	180 146.57 €

INVESTISSEMENT

Recettes – Titres émis	20 370.28 €
Dépenses – Mandats émis	100 787.16 €
Résultat 2021	-80 416.88 €
Résultat antérieur reporté	2 448.57 €
Résultat de clôture	-77 968.31 €

Hors de la présence de Madame Barbara NICOLAS, Maire, le **Conseil Municipal** vote à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2021.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : Affectation des résultats

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 130 635.15 € au compte budgétaire R 002 (compte de bilan 110 ligne 002) ;
- Affectation de l'excédent d'investissement de 49 511.42 € € au compte R 1068.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ces résultats.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : Vote des taxes locales

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la CDC du VAL de BOUZANNE du 15 décembre 2021 décidant :

- D'affecter une somme annuelle de 50 000 € en plus de la participation conventionnelle versée habituellement au service « Tourisme » de la CDC de LA CHATRE – SAINTE SEVERE, pour la création, le fonctionnement de l'Office de Tourisme du VAL DE BOUZANNE, la collaboration avec ses trois satellites et le financement d'actions nouvelles.
- De financer cette dépense nouvelle sans alourdir la pression fiscale sur les contribuables en partageant cette dépense nouvelle entre les communes et la CDC.

Elle présente le tableau qui se trouve annexé à la délibération portant répartition de la part mise à la charge des Communes à savoir 25 000 € entre elles en fonction de leur population.

La part de la commune de MOUHERS est de 938 €.

Compte tenu qu'il est impossible de verser une participation directement à la CDC, le moyen d'y procéder doit se faire par une baisse de notre produit fiscal, à savoir :

Produit fiscal de référence (état n°1259) (lettre A sur le modèle joint) – 938€ = produit fiscal attendu pour 2022 (lettre B sur le modèle joint).

Le coefficient de variation proportionnelle (lettre C sur le modèle joint) sera donc : Produit fiscal attendu pour 2022 (lettre B sur le modèle joint)/produit fiscal de référence (lettre A sur le modèle joint).

Ainsi les taux d'imposition 2022 serait de :

Taxe foncière bâti = taux de 2021 (lettre D sur le modèle joint) x coefficient de variation proportionnelle (inférieur à 0) (lettre C sur le modèle joint) = taux 2022 (lettre E sur le modèle joint).

Taxe foncière non bâti = idem

CFE = idem

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, dans le but de prendre part au financement de la création, du fonctionnement de l'Office de Tourisme du VAL DE BOUZANNE, la collaboration avec ses trois satellites et le financement d'actions nouvelles, de réduire le produit fiscal attendu notifié sur l'état 1259 pour 2022 d'une somme de 938€ ;

FIXE le produit attendu 2022 à : 60 764.00 € (Lettre B sur le modèle joint) correspondant à un coefficient de variation proportionnelle de 0,984798 (Lettre C sur le modèle joint) ;

VOTE les taux des taxes pour l'exercice 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 27,54 % pour un montant de 40 044.00 €
- Taxe foncière (non bâti) : 35.70 % pour un montant de 17 993.00 €
- CFE : 20.98 % pour un montant 2 727.00 €

Le montant de ces taxes s'élève à **128 040.00€**.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à la Direction Départementale des Finances Publiques.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : Vote du Budget 2022

Le budget 2022 s'élève à :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	391 575.79 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES	502 270.59 €
DEPENSES	402 555.31 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget 2022 **à l'unanimité**.

Permanences élections

Les bureaux de vote seront composés comme suit :



COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

8 H 00 - 11 H 30	11 H 30 - 15 H	15 H - 19H
DECHATRE Aurélien	CAYET Arnaud	RODET Roseline
NICOLAS Barbara	PARNY Bruno	DEBEURET Jean-Louis
PIGOIS Philippe	CHATAIN Marie-Christine	LAMY Claudine
CAYET Arnaud	LARDEAU Samuel	NICOLAS Barbara

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU 24 AVRIL 2022
(2^{ème} tour)**

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

8 H 00 - 11 H 30	11 H 30 - 15 H	15 H - 19H
DECHATRE Aurélien	RODET Roseline	RODET Roseline
NICOLAS Barbara	PARNY Bruno	DEBEURET Jean-Louis
PIGOIS Philippe	CHATAIN Marie-Christine	LAMY Claudine
CAYET Arnaud	LARDEAU Samuel	NICOLAS Barbara

INFORMATION : Questions diverses

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie pour un passage de 28H /semaine à 35H/semaine. Le projet sera étudié au prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. GUILLBAUD Jean a formulé une demande auprès de la mairie pour une pose de drain à l'endroit de sa concession.

Un nouveau document a été remis aux membres du Conseil Municipal concernant la campagne de stérilisation des chats. Madame le Maire mentionne qu'une décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire remercie les signaleurs de la course LIMOGES – PANAZOL du 12 mars 2022.

Fin de séance à 20h50

*A Mouhers, le 22 avril 2022
Le secrétaire de séance
Jean-Louis DEBEURET*